

IFERGANE immobilier

Mandat nº 5344 SANS EXCLUSIVITE

MANDAT DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES : INDIVISION :

- X Madame Michelle SALLADIN 27 rue Couperin 85000 LA ROCHE SUR YON
 - Madame Danielle VERMANDE 7 rue Illach 15000 AURILLAC
 - Monsieur Vincent BOISSIER 9 Bis Grande Rue La Plagne 78930 GUERVILLE

D'UNE PART, Dénommé ci-après « le mandant »





5, Place Carnot 46100 FIGEAC Tél: 05 65 34 34 15

contact@iferganeimmobilier.fr www.iferganeimmobilier.fr

Membre du S.N.P.I.

Carte Professionnelle n°46-1001 (Lot)

Garantie financière et assurance RCP QBE

Sarl au capital de 8,000 € RCS Cahors Nº 440 739 431



Monsieur Daniel Astruc, gérant de la Sarl IFERGANE Immobilier titulaire de la carte professionnelle Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce N°46-1001 délivrée par la Préfecture de Cahon (LOT), dont la garantie pour un montant de Trente Mille euros est assurée par le QBE Internationale.

D'AUTRE PART, Dénommé ci-après « le mandataire »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT: Le mandant charge et autorise par les présentes le mandataire qui l'accepte et autre partenaire en délégation de mandat de son choix, de mettre en vente le bien suivant dont il est le seul propriétaire ou propriétaire indivis, se portant fort du consentemen de ses co-indivisaires, déclare n'être soumis à aucune interdiction ou protection judiciaire l'empêchan d'aliéner son bien, et ci-après désigné :

DESIGNATION: Maison Ancienne sur 10 708 m², Cibut, 15600 MAURS

Cette vente devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit et notamment à celles ci-après :

DISPOSITIONS PARTICULIERES - POUVOIR

Le mandant donne par les présentes au mandataire pouvoir de faire toutes publicités et démarches à sa convenance. Il s'oblige à donner au mandataire toutes facilités pour faire visiter ses biens. Il satisfera à ses obligations concernant la fourniture des diagnostics rendus obligatoires par la loi en saisissant e recevant le diagnostiqueur de son choix. Il s'oblige à signer tout compromis avec le futur acquéreu qui lui sera présenté par le mandataire, au prix convenu entre lui, le mandataire et le futur acquéreur et en ce cas, à la première demande, à remettre tout le dossier se rapportant aux biens désigné ci-dessus.

PRIX

Le prix demandé net vendeur est de 177 000 €

Payable comptant le jour de la signature de l'acte définitif.

REMUNERATION

Une commission fixée à : 7 % TTC (TVA 20 %)

Sera payée à IFERGANE Immobilier si la vente a lieu par son intermédiaire ou avec une personne qu'il aura présentée, adressée ou indiquée, ou avec laquelle il aura eu des pourparlers. Cette commission sera payée par l'ACQUEREUR le jour de la signature de l'acte authentique. Cett désignation de la partie ayant la charge de la commission ne préjudicie pas au droit pour l'Agence d'obtenir, de toute partie à laquelle son éviction serait imputable, la réparation du préjudice causé : l'Agence par la réalisation de l'opération sans son entremise avec toute personne ayant été informé ou présentée par l'Agence, ce préjudice ne pouvant être inférieur à la commission que l'Agence aurai dû percevoir si elle n'avait pas été évincée.

CONDITIONS

Par les présentes, le mandant s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui sera présenté par I mandataire, aux conditions, prix et charges précisés par ce mandat.

Au cas où le mandant vendrait sans intervention du mandataire, celui-ci n'aurait droit à aucun indemnité. Le mandant s'oblige cependant à l'en informer sans délai en lui précisant les nom « adresse de l'acquéreur.

DUREE

Le présent mandat est donné sans exclusivité pour une durée de 3 mois renouvelable dans la limit d'une durée totale d'un an à compter de ce jour sauf dénonciation par lettre recommandée ave préavis de 15 jours.

JOUISSANCE

L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par l'acte authentique, le mandar déclarant que les biens à vendre seront à ce moment libres de toute location ou occupation. Fait au Cabinet du Mandataire en un exemplaire dûment signé dont une copie a été remise a Mandant qui le reconnaît expressément.

LE MANDANT

"bon pour mandat"

Pour mandat

A Figeac, le M Juin 2016 LE MANDATAIRE - D. Astruc